



HAL
open science

Prosopographie des dirigeants des comités d'organisation industriels

Hervé Joly

► **To cite this version:**

Hervé Joly. Prosopographie des dirigeants des comités d'organisation industriels. Olivier Dard, Jean-Claude Daumas, François Marcot. L'Occupation, l'Etat français et les entreprises, ADHE, Paris, pp.245-260, 2000. halshs-00536707

HAL Id: halshs-00536707

<https://shs.hal.science/halshs-00536707>

Submitted on 11 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*sous la direction de
Olivier Dard, Jean-Claude Daumas
et François Marcot*

MEMBRES DU COMITÉ SCIENTIFIQUE DU COLLOQUE :

Dominique BARJOT (Université de Paris IV), Serge BERSTEIN (Institut d'Études Politiques de Paris), Robert FRANK (Université de Paris I), Patrick FRIDENSON (École des Hautes Études en sciences sociales), Jean-Claude DAUMAS (Université de Franche-Comté), Olivier DARD (Université de Franche-Comté), Yves LEQUIN (Université de Lyon II), François MARCOT (Université de Franche-Comté), Michel MARGAIRAZ (Université de Paris VIII), Jacques MARSEILLE (Université de Paris I), Alain PLESSIS (Université de Paris X).

ONT ANIMÉ LES TABLES RONDES

Robert FRANK (Professeur à l'Université de Paris I),
Yves LEQUIN (Professeur à l'Université de Lyon II),
Philippe BURRIN (Professeur à l'Institut Universitaire des Hautes Études Internationales de Genève)
Jean-Marie GUILLON (Professeur à l'Université de Provence)
Henry ROUSSO (Directeur de l'Institut d'histoire du temps présent - CNRS)

AVEC LE SOUTIEN DE

Secrétariat à la Défense, chargé des Anciens Combattants
CNRS (département des Sciences humaines)
Conseil régional de Franche-Comté
Conseil général du Doubs
Ville de Besançon
Amicale FFI Doubs-Jura nord
Association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation

L'Occupation, l'Etat français et les entreprises

*Ouvrage publié avec le concours de la Banque Populaire
de Franche-Comté, du Mâconnais et de l'Ain.*

Actes du colloque organisé par
l'Université de Franche-Comté
(Laboratoire des sciences historiques)
et
le Musée de la Résistance
et de la Déportation de Besançon

à Besançon,
les 24, 25 et 26 mars 1999

© ADHE, Paris, 2000
ISBN 2-912-912-06-7

Association pour le développement
de l'histoire économique (ADHE)

« cœur de tous les débats politiques. »¹

Mais discrédités par les choix opérés pendant la guerre, les flandinistes ne peuvent peser sur un débat qu'un Marlio, fort de sa position patriotique inattaquable, contribue à animer. L'émergence d'un libéralisme rénové s'accomplira ainsi sans les hommes de l'Alliance.

Prosopographie des dirigeants des Comités d'organisation

par
Hervé JOLY

Les Comités d'organisation (CO) institués par le régime de Vichy n'ont jamais fait l'objet d'une étude systématique. La rareté des archives disponibles¹ semble avoir découragé les chercheurs. L'historiographie récente tend à montrer que ces organismes ne doivent pas apparaître comme de simples instruments d'intervention de l'Etat dans l'économie : ils sont largement contrôlés par les hommes d'affaires qui les dirigent, et plutôt à l'avantage des grandes entreprises². Ces questions méritent cependant d'être précisées. Dans le cadre limité de cette communication, il ne s'agit pas d'étudier le fonctionnement des CO en général, ou de faire le bilan de leur action, mais simplement d'examiner ce que l'étude du recrutement de leurs organes dirigeants peut, avec les méthodes de la prosopographie, nous apprendre sur la répartition des pouvoirs dans l'économie du régime de Vichy.

La loi du 16 août 1940 créant les CO est relativement vague sur leur organisation et leur composition. Il est vrai qu'il s'agit en principe seulement de mettre en place une organisation provisoire de la production industrielle, en attendant d'instituer une véritable direction tripartite de l'économie. Les représentants des salariés sont pour l'instant écartés d'un jeu qui se réduit à une collaboration Etat-patrons dans la direction des différentes branches d'activités. Cette solution provisoire s'avère finalement durable : les conseils tripartites créés ensuite, sur la base d'un

1. ROUSSO (Henri), "L'organisation industrielle de Vichy (perspectives de recherches)", *Revue d'histoire de la 2e guerre mondiale*, 1979, n° 116, p. 27-44, spécialement p. 28.

2. KUISEL (Richard), *Le capitalisme et l'Etat en France : modernisation et dirigismes au XX^{ème} siècle*, Gallimard, 1984, p. 242-243 ; JONES (Adrian), "Illusions of sovereignty : business and the organization of Committees of Vichy France", *Social History*, vol. 11, Janvier 1986, n° 1, p. 1-31, spécialement p. 3.)

1. MORSEL (Henri), "Position...", p. 349.

simple arrêté du 11 septembre 1941, dans certains secteurs, n'ont joué qu'un rôle marginal. Les CO représentant les seuls employeurs restent les structures dominantes de l'économie dirigée jusqu'à la Libération.

L'ensemble de la loi du 16 août 1940 sur les CO est bien rédigé, comme son intitulé l'indique, en référence aux pouvoirs du ministre secrétaire d'Etat à la Production industrielle, mais un dernier article prévoit une extension à d'autres ministères. Des CO sont ainsi créés dans le ressort des ministères des Finances (banque, assurances), de l'Agriculture (industrie agroalimentaire), mais aussi de la Santé (cliniques, thermalisme) et de l'Education nationale (arts plastiques, cinéma). Toutes les activités économiques sont donc concernées dans une définition très large. Le domaine des CO ne se réduit pas aux produits de première nécessité dans une économie de pénurie. Le nombre total de CO s'élève à environ 200 pour les seules branches métropolitaines¹, regroupés ou non en comités généraux au sein d'un même secteur².

Cette multiplicité des structures fait que les effectifs impliqués dans les CO sont importants. Pour les seuls CO relevant du ministère de la Production industrielle, un relevé de toutes les nominations publiées au *Journal officiel* entre septembre 1940 et août 1944 permet de recenser 1 563 fonctions³ correspondant effectivement, en raison des cumuls dans deux ou trois CO, à 1 512 titulaires⁴. En y ajoutant les autres ministères, on arriverait à un total de plus de deux mille personnes. Et encore ne s'agit-il que de la « partie émergée de l'iceberg » des CO puisque l'installation de diverses structures complémentaires n'a pas fait l'objet d'un arrêté de nomination publié : s'y ajoutent diverses commissions consultatives spécialisées, les comités tripartites déjà évoqués, les importants échelons régionaux des CO

1. A ces CO métropolitains devraient enfin être ajoutés, pour le ministère des Colonies, le comité central des groupements professionnels coloniaux subdivisés en six comités. Il n'est pas possible de donner un chiffre précis dans la mesure où des réorganisations successives interviennent jusqu'aux dernières semaines avant la Libération.

2. Ces regroupements n'ont, contrairement à ce que prévoyaient des directives ministérielles, jamais été généralisés ; ils sont restés limités aux secteurs peu concentrés, ayant une faible tradition d'organisation collective, comme le textile, les industries mécaniques ou le commerce intérieur.

3. Le cumul assez fréquent de deux positions dans un même comité général (membre du comité général et directeur responsable d'une branche par exemple) a été considéré comme une seule et même position.

4. Sous réserve de quelques homonymies incertaines.

et le nombreux personnel salarié. Enfin, dans l'industrie, il existe l'organisation complémentaire de l'Office central de répartition des produits industriels (OCRPI), dont les titulaires des fonctions dirigeantes (répartiteurs et membres des commissions associées) dans les 14 sections existantes ne se recoupent que très partiellement avec les responsables des CO correspondants¹.

Une étude prosopographique générale du recrutement des CO ne peut porter que sur la partie « émergée », ces gérants nationaux de CO dont les nominations sont publiées au *Journal officiel*. La connaissance des trajectoires biographiques devrait apporter des éléments de réponse à différentes questions importantes :

- la nature des liens entretenus par les membres et responsables des CO avec des entreprises et le degré de concentration des entreprises représentées ;
- le degré de continuité avec les anciens syndicats patronaux et autres organisations professionnelles spécialisées ;
- l'importance des liens des membres et responsables avec cette technocratie administrative propre à la France qu'incarnent les grands corps de l'Etat ;
- la portée politique d'un engagement personnel dans les CO : la signification des présences ou absences initiales et des départs ultérieurs.

La difficulté, à partir des sources disponibles², de reconstituer de nombreuses trajectoires biographiques, même pour la sous-population plus restreinte des responsables de CO, constitue certes une limite importante de cette étude. Mais ces lacunes représentent en elles-mêmes une première réponse intéressante

1. Si 175 sur 312 positions recensées à l'OCRPI à partir d'un dépouillement du *JO*, soit 56 %, sont occupées par des membres de CO ou de leurs commissions consultatives, seuls 6 répartiteurs sur 27, dont les 3 directeurs successifs du comité général du textile, ont cumulé cette fonction avec celle de responsable de CO.

2. Il n'existe pas de sources permettant d'obtenir de manière systématique des éléments biographiques sur l'ensemble des personnes désignées. Un répertoire, le *Guide économique et corporatif* (publié par un éditeur privé, Olivier Lesourd, édition 1944) donne bien des informations sur l'institution d'origine, mais elles manquent pour plusieurs dizaines de CO et, de manière générale, pour les responsables de CO. La présence de *curriculum vitae* des membres nommés dans les archives du ministère de la Production industrielle reste trop exceptionnelle pour permettre une exploitation prosopographique. Enfin, la reconstitution des biographies est rendue difficile par l'absence d'annuaire de type *Who's who* dans la période concernée.

aux questions posées : elle reflètent la grande diversité sociale et professionnelle du recrutement des organes dirigeants des CO.

I. LA PRÉPONDÉRANCE RELATIVE DES GRANDES ENTREPRISES.

La critique a souvent été faite sous Vichy que les CO tendraient à renforcer le poids des grandes entreprises et la concentration économique. Ce constat est généralement repris par les historiens¹. En l'absence d'informations biographiques systématiques, une bonne indication est fournie par la présence dans un annuaire répertoriant les administrateurs et directeurs des grandes sociétés². Le taux de présence est relativement faible : parmi les CO relevant du ministère de la Production industrielle (N = 1 563), à peine un cinquième (316) seulement apparaissent dans la liste alphabétique. Mais le fait de ne pas être répertorié ne doit pas nécessairement s'interpréter comme une absence de lien avec une grande entreprise. L'inscription des sociétés dans l'annuaire n'est d'abord pas directement corrélée avec leur taille : des entreprises moyennes y figurent lorsque leur capital est ouvert ; à l'inverse, de grandes entreprises qui sont la propriété personnelle de leur fondateur (Renault ou le groupe Boussac) ne s'y trouvent pas. Par ailleurs, les représentants d'une grande entreprise dans un CO peuvent ne pas appartenir au conseil d'administration ou à la direction générale.

Enfin, la question de la place des grandes entreprises se pose très différemment selon les secteurs considérés. Il n'est par exemple pas étonnant qu'aucun membre (N = 22) du CO de la coiffure et des professions annexes ne soit recensé par l'annuaire SEF. De manière générale, moins d'un douzième des membres des CO relevant de la direction du commerce intérieur (7,2 %) y figurent. Même parmi les CO des directions industrielles, la proportion dépend fortement de la taille des entreprises concernées : les membres du CO de la sidérurgie ou de l'énergie électrique s'y trouvent beaucoup plus que ceux de la confection féminine ou de la montre.

Les diverses autres sources utilisées ont tout de même permis, au moins pour les CO des directions industrielles, d'avoir des

1. Voir par exemple JONES (A.), "Illusions of sovereignty..."

2. Edition 1943 de l'annuaire SEF.

informations sur l'origine professionnelle ou géographique d'un peu plus de la moitié des membres. Les informations restent cependant trop lacunaires pour faire un traitement statistique global. De toute façon, il n'existe pas pour cette période de classement satisfaisant de l'ensemble des entreprises, et surtout la notion de grande entreprise ne peut s'apprécier dans l'absolu. Des distinctions doivent être faites selon le degré de concentration des secteurs concernés. Le recrutement est ainsi particulièrement fermé dans le secteur de l'aluminium constitué d'un duopole de producteurs — Alais Froges et Camargue (AFC) et Ugine — associés dans un comptoir de ventes commun (Aluminium français) : le CO est ainsi présidé par le directeur général du principal producteur AFC, avec le PDG d'Ugine et le directeur de l'Aluminium français comme seuls membres.

La tendance à la représentation des gros producteurs n'est cependant pas toujours aussi nette. Ainsi, le CO de la sidérurgie comprend bien les directeurs de trois grandes entreprises du secteur (Aciéries de Longwy, Chatillon-Commentry et Marine-Homécourt), mais, en septembre 1941, s'y ajoute un producteur de la Loire de rang moins élevé, Marrel Frères. De plus, le président du CO (Jules Aubrun) présente les apparences d'une certaine neutralité dans la mesure où ses fonctions de directeur général de Schneider sont trop anciennes¹ pour qu'il apparaisse comme un représentant du groupe du Creusot. Il devrait plus cette responsabilité à son expérience d'arbitre des ententes pendant les années trente². Enfin, le CO de la sidérurgie se caractérise par des absences marquantes : Schneider, les producteurs du Nord qui, en raison du statut particulier de la région, disposent de leur propre organisation (Sidenor) et surtout de Wendel, ce qui marque la volonté de rupture avec le Comité des Forges dissous que ces groupes dominaient traditionnellement³. Mais tous ses absents se retrouvent en revanche dans une « commission générale » de 27 membres constituée en décembre 1940 qui traduit l'indépendance de la profession par rapport au régime dans la mesure où elle apparaît comme une reconstitution officielle du Comité des forges⁴.

1. Il est entre temps devenu dans les années 1930 ingénieur-conseil de la banque Lazard.

2. MIOCHE (Philippe), *La sidérurgie et l'Etat en France des années quarante aux années soixante*, Doctorat d'Etat, Université de Paris IV, 1992, p. 525

3. MIOCHE (P.), *La sidérurgie...*, p. 527 et "Les entreprises sidérurgiques sous l'Occupation", *Histoire, économie et société*, 1992, n° 3, p. 403.

4. MIOCHE (P.), *La sidérurgie...*, p. 528.

Plus nettement, le CO des bâtiments et travaux publics (dépendant du ministère de l'Équipement national) se caractérise par l'absence des plus grandes entreprises du secteur (Hersent, GTM, SGE, Campenon-Bernard en particulier)¹. Ce ne sont certes pas des artisans qui y siègent : parmi les 27 membres du comité ou des commissions bâtiment et travaux publics nommés en décembre 1940, la quasi-totalité peuvent être identifiés comme des dirigeants d'entreprises d'au moins plusieurs centaines de salariés ; mais il s'agit plutôt d'entreprises qui, dans la hiérarchie professionnelle, se situaient au second rang. Il semble y avoir eu volonté évidente d'écarter les « gros » des travaux publics, sans que cette exclusion s'explique nécessairement par des raisons politiques, certains grands patrons étant par ailleurs réputés très proches du régime. La composition du CO marque en fait, avec sa présidence confiée à Henri Garnier (entreprise de charpentes métalliques Moisant, Laurent et Savey) une volonté de renforcer le bâtiment aux dépens des travaux publics, et reflète une volonté dirigiste d'entreprises moyennes qui cherchent à se protéger de la politique libérale des plus grandes. C'est d'ailleurs en réaction que se fonde en décembre 1940 la Fédération nationale des travaux publics qui, à partir de 1942, est présidée par un entrepreneur, Henri Lefèvre, qui ne participe pas à la gestion du CO.

Les exemples de la sidérurgie et surtout du BTP montrent donc que la constitution des CO ne reproduit pas nécessairement la hiérarchie économique de la profession. Mais le principe d'une dissolution des anciennes organisations patronales n'empêche que des contre-pouvoirs puissent se reconstituer : à l'intérieur du CO pour la sidérurgie avec une commission officieuse, à l'extérieur pour le BTP avec un nouveau syndicat renforcé.

Dans d'autres secteurs traditionnellement moins concentrés comme le cuir, la construction mécanique ou certaines branches du textile, les entreprises représentées ne comptent pas nécessairement parmi les plus grandes entreprises françaises. Ainsi, le CO de la branche industrie et commerce du matériel d'incendie du comité général de la mécanique comprend des représentants de sept entreprises spécialisées dont aucune ne figure dans l'édi-

1. Voir BARIOT (Dominique), *La grande entreprise française de Travaux publics (1883-1974). Contraintes et stratégies*, Doctorat d'État, Université de Paris IV, 1989, p. 1590 et suiv. et indications supplémentaires fournies par l'auteur, 17 novembre 1998.

tion 1943 de l'annuaire SEF¹. L'une, installée à Castres, est même présentée comme de « forme presque artisanale ». La multiplicité des CO et leur grande spécialisation entraîne une diversité réelle du recrutement. Mais, à l'échelle d'un secteur particulier, il semble tout de même que les entreprises importantes soient favorisées. En l'absence d'indications complètes, le croisement avec la base de données des administrateurs des entreprises ayant eu au moins un établissement de plus de 100 salariés dans la région Rhône-Alpes au cours des années trente et quarante montre une surreprésentation des entreprises de plusieurs centaines de salariés dominant leur secteur. Ainsi, parmi les quinze personnes qui ont appartenu au comité de branche chaussure du comité général du cuir sous Vichy, les deux représentants de la région Rhône-Alpes sont aussi les deux plus gros employeurs du secteur : les Établissements Bailly-Camsat de Villeurbanne (979 salariés en 1943) et l'entreprise de chaussures « Unic », qui avec plus de 500 salariés, est de loin le premier fabricant de la « capitale » de la chaussure, Romans.

L'appréciation doit donc être nuancée : la grande majorité des membres des CO n'appartiennent pas nécessairement, de par leur nombre et leur diversité, au premier cercle des grands patrons français. Mais, à l'intérieur de chaque branche, ce sont plutôt les principales entreprises du secteur, même si ce ne sont que de grosses PME à l'échelle générale, qui dominent. On retrouve naturellement dans les CO une tendance habituelle dans les syndicats professionnels. La taille favorise notamment des aménagements permettant à un dirigeant de se dégager de la gestion quotidienne d'une entreprise. C'est d'autant plus nécessaire pour des responsabilités dans des CO qui sont plus accaparantes. De plus, derrière cette apparente égalité statistique de l'ensemble des membres, tous n'ont pas la même importance économique. Le CO du matériel d'incendie ne pèse pas autant que celui de la sidérurgie ou de l'énergie électrique. La prédominance des grandes entreprises se manifeste surtout dans les secteurs clés d'une économie de pénurie (matières premières, produits de base).

1. Un CV succinct de tous les membres a été trouvé ; CAN, Ministère de l'Industrie, 830589, art. 2.

II. UNE CERTAINE CONTINUITÉ AVEC LES SYNDICATS PROFESSIONNELS.

La présence dans les organes dirigeants des CO et surtout comme « numéro un » ne s'explique pas seulement par des responsabilités dans une entreprise. Au-delà du principe de dissolution de quelques grandes organisations patronales — Confédération générale du patronat français (CGPF), Comité des forges, Comité central des houillères en particulier —, l'immense majorité des fédérations professionnelles subsistent et constituent à l'évidence un vivier privilégié pour le recrutement des CO. Cette continuité peut difficilement être quantifiée parce qu'il est impossible de recenser systématiquement les multiples responsabilités, passées ou présentes, dans les divers syndicats professionnels, à l'échelon national ou régional. Un croisement avec l'édition 1939 de l'annuaire de la CGPF, qui donne les noms des présidents de nombreux syndicats professionnels affiliés ou non à la confédération, fournit une indication partielle. Parmi tous ceux qui ont été présidents ou directeurs responsables d'un CO dépendant du ministère de la Production industrielle sous Vichy (N = 163), plus d'un quart (48) ont pu être repérés dans cet annuaire. Si l'on ne prend en compte que les premiers titulaires de la direction d'un CO, et pas leurs éventuels successeurs ultérieurs, la proportion atteint un tiers (43 sur 127). La présidence d'un syndicat professionnel redouble parfois simplement la direction d'une entreprise déjà dominante dans le secteur : ainsi, G.-J. Painvin, PDG d'Ugine, prend logiquement, en tant que président de l'Union des industries chimiques, la présidence du CO de la chimie. Pour d'autres, qui sont issus d'entreprises moins importantes, la fonction dans le syndicat patronal apparaît en tant que telle comme déterminante dans leur désignation. Ainsi, le président responsable du CO des « lessives, glycérines, cires préparées et produits d'entretien », Paul Gilbert, dirigeant d'une entreprise familiale homonyme, était président de la Fédération syndicale des produits chimiques.

Cette continuité est logique dans la mesure où les directions ministérielles s'appuient nécessairement sur les organisations professionnelles existantes pour procéder à leurs nominations. Même si la loi du 16 août 1940 excluait, « dans les circonstances présentes », le recours à l'élection par les pairs, une désignation faite en « accord [avec] les ressortissants patronaux de la pro-

fession » était d'ailleurs présentée comme « souhaitable »¹. La multiplicité des CO et des secteurs concernés fait que les ministères n'ont probablement pas suffisamment de candidats alternatifs à proposer qui auraient la confiance de leurs pairs. Et la dissolution de la CGPF ou du Comité des forges, dont les anciens présidents n'apparaissent pas dans la nouvelle organisation économique, suffisait à Vichy pour afficher à l'opinion une politique de rupture apparente avec le régime antérieur. La disparition de quelques noms à la grande portée symbolique comme Claude-Joseph Gignoux² ou François de Wendel constitue l'arbre qui cache la forêt. Il reste cependant que la continuité ne peut pas être repérée de manière aussi évidente dans deux tiers des cas.

Le manque d'informations biographiques peut en expliquer une bonne part : lorsqu'elles sont plus complètes, les liens apparaissent plus évidents. Ainsi, les membres du CO de la publicité étaient plutôt des personnalités actives dans l'organisation de la profession dans l'entre-deux-guerres³. Et il faudrait avoir les moyens de faire une analyse fine de chaque secteur pour expliquer les discontinuités apparentes. Le choix d'Henri Garnier à la tête du CO du BTP marque bien une volonté de rupture avec l'ancienne Fédération nationale dominée par les grandes entreprises de travaux publics. Il n'en est évidemment pas de même avec l'abandon par Charles Gillet, qui cumulait la présidence des syndicats des textiles artificiels et de la teinture et de l'apprêt, à ses neveux, Ennemond Bizot et François Balay, de la direction des CO des branches correspondantes du comité général du textile. Entre ces situations opposées (véritable rupture politique et continuité familiale) existent probablement diverses situations intermédiaires qui mériteraient d'être inventoriées pour mesurer plus précisément le degré de continuité avec les anciennes organisations patronales.

1. Exposé des motifs de la loi, *Journal officiel de la République française*, éd. Lois et décrets, 18 août 1940, p. 4731-4733.

2. Disparition d'ailleurs provisoire dans la mesure où l'ancien président de la CGPF est nommé membre du Conseil supérieur économique de Vichy à sa création en septembre 1942.

3. Voir CHESSEL (M.-E.), *La publicité. Naissance d'une profession*, CNRS Editions, 1998, spéc. p. 210.

III. L'IMBRICATION AVEC LA TECHNOCRATIE D'ETAT.

La volonté de faire confiance à des hommes d'entreprises à la tête des CO tend effectivement à cantonner, à quelques exceptions près, les fonctionnaires à un rôle de surveillant dans des fonctions de commissaires du gouvernement. Mais l'influence étatique dans le recrutement des CO ne doit pas s'apprécier aussi étroitement : dans le système français de recrutement des élites, le degré de dirigisme ne se mesure pas en opposant hauts fonctionnaires et hommes d'entreprises comme deux populations distinctes. Beaucoup de dirigeants d'entreprises nommés dans les CO sont d'anciens hauts fonctionnaires, membres des grands corps techniques en particulier. Même si elle était surestimée par A. Jones en raison de la source utilisée¹, une étude systématique à partir de l'annuaire des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique (X) donne un pourcentage plus faible, mais non négligeable : les X représentent 9,9 % de l'ensemble des membres des CO dépendants du ministère de la Production industrielle (et assimilés comme le CO du BTP, de la construction navale et de l'industrie aéronautique, N = 1613). Seuls 7,1 % sont restés au service de l'Etat à la sortie de l'Ecole, et 5,1 % comme hauts fonctionnaires civils. La proportion est plus élevée parmi les seuls présidents ou directeurs responsables des CO : le pourcentage global d'anciens élèves de l'X est de 23,9 %, dont 16,6 % d'anciens serviteurs de l'Etat et 13,5 % de hauts fonctionnaires civils. Et surtout, ces résultats globaux cachent une grande disparité entre les secteurs : les polytechniciens sont très peu nombreux dans les CO du commerce ou de l'industrie légère. En revanche, le pourcentage est supérieur à la moyenne dans l'industrie mécanique et électrique (14,6 %), les mines (24,8 %) et surtout les carburants (40,5 %) et la sidérurgie (46 %). Dans certains CO particuliers, la proportion devient massive, avec une forte implantation du corps dominant dans le secteur : 5 X sur 9 dans la construction navale dont 4 Génie maritime, 8 sur 12 dans les minerais et métaux bruts dont 6 Corps des mines, 5 sur 6 dans l'énergie électrique dont 3 Ponts, 3 sur 3 dans l'aluminium dont 2 Corps des mines, etc. Quelle que soit l'activité professionnelle présente des membres, on a donc un certain

1. L'annuaire *Who's who in France* de 1953-1954 : la probabilité d'avoir une notice était beaucoup plus forte pour les polytechniciens qui sont plus souvent dirigeants de grandes entreprises.

nombre de CO de secteurs industriels importants dans lesquels les membres des corps correspondants à leur administration de tutelle occupent une position dominante. Ainsi, le directeur des mines, commissaire du gouvernement au CO des minerais et métaux bruts, est un camarade de corps (X Mines) de la moitié des membres de ce CO et il en est de même avec le directeur de l'électricité (X Ponts)¹ au CO de l'énergie électrique ou avec l'ingénieur en chef des industries navales au CO de la construction navale. La position de cette technocratie qu'incarnent les grands corps n'est certes pas hégémonique, même dans les secteurs que l'on pourrait leur supposer réservés. Mais il existe cependant une réelle imbrication des carrières publiques et privées parmi les responsables de l'organisation économique de Vichy, qui permet difficilement de faire la part du dirigisme et du corporatisme. Quels intérêts représentent des ingénieurs en congé de leur corps comme Jules Aubrun (X Mines au CO de la sidérurgie) ou Auguste Detœuf (X Ponts au CO de la construction électrique) ? Ce sont depuis longtemps des « hommes d'entreprise », mais leur trajectoire personnelle ne les prédispose pas à s'opposer à l'intervention de l'Etat.

La diversité réelle du recrutement de l'ensemble des CO ne doit donc pas faire oublier l'existence de filières fermées dans les secteurs stratégiques. Mais il n'est pas évident que Vichy renforce particulièrement le phénomène. La composition des CO apparaît largement comme la reproduction des tendances dominantes dans la grande entreprise. Les X Mines ou les X Ponts n'ont pas eu besoin de Vichy pour occuper une position dominante respectivement dans l'industrie minière et sidérurgique, ou l'industrie électrique.

IV. UNE DIMENSION POLITIQUE DANS LA NOMINATION ET LE MAINTIEN AU CO ?

La variable politique n'apparaît en revanche pas déterminante dans le recrutement. Il est de toute façon difficile d'établir un marquage politique très net, surtout en 1940-1941 lorsque sont constitués la plupart des CO. L'absence de parti « officiel » du régime ne permet pas, comme en Allemagne, d'utiliser l'appar-

1. Sous réserve de la période du 28 septembre 1940 au 21 mai 1942 où la direction est exercée par Robert Gibrat, X Mines...

tenance au parti nazi comme critère de proximité. D'une part, l'absence de certains grands patrons dans les CO ne doit pas nécessairement s'interpréter comme une marque de distance par rapport au régime et vice-versa. Des hommes comme Ernest Mercier ou Edouard Michelin ne s'engagent certes pas personnellement, mais leurs entreprises n'en sont pas pour autant absentes : ils sont suppléés par de proches collaborateurs (le directeur général de l'Union d'électricité pour Mercier, un ingénieur chez Michelin). Cette tendance à déléguer l'appartenance aux CO à des directeurs généraux se retrouve d'ailleurs, au-delà des clivages politiques, assez largement chez les grands patrons. C'est ainsi l'ingénieur des mines Raoul de Vitry et non René Piaton ou l'ingénieur des Poudres Marcel Bô et non François Albert-Buisson qui représentent respectivement AFC ou Rhône-Poulenc. Malgré l'instauration du titre de PDG, l'interdiction de cumuler plus de deux présidences et l'adoption de limites d'âge par la loi de 1940, de nombreuses grandes entreprises restent présidées par des hommes d'affaires dont l'activité ne se réduit pas à leur gestion quotidienne. La profession de patron n'était pas à l'époque aussi exclusive d'autres engagements sociaux qu'aujourd'hui. L'absence dans les organes de l'économie dirigée des présidents Jean Maroger (Tréfileries et laminoirs du Havre) ou François Albert-Buisson (Rhône-Poulenc) ne doit ainsi sûrement pas s'interpréter comme une marque de distance politique : en tant que sénateurs, ils ont voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. La participation personnelle à un CO devait plutôt leur apparaître comme une contrainte trop accaparante. La seule exclusion « politique » marquante, en dehors des exclusions immédiates liées à l'application anticipées des mesures antisémites¹ comme celle de René Fould dans la construction navale, est celle déjà évoquée, liée à la dissolution du Comité des forges, des grands maîtres de la sidérurgie de l'entre-deux-guerres dont on a vu qu'eille n'était

1. La politique antisémite de Vichy s'était appliquée dès le début aux membres des CO, par assimilation aux règles de la fonction publique, avant même que la loi du 2 juin 1941 portant statut des juifs prévoit expressément qu'ils soient exclus des organismes chargés de représenter les professions commerciales ; voir l'article du juriste André Hayet ("Le statut des présidents, directeurs responsables et membres des comités d'organisation", *Droit social*, 1943, n° 6, p. 200) qui expose sans scrupule cette application de la législation antisémite aux CO et qui regrette même que le gouvernement ne se soit pas montré aussi strict pour l'extension aux CO des règles de nationalité française adoptées par Vichy pour la fonction publique (être Français et de père français).

pas aussi complète qu'il y paraît.

A l'inverse, il n'existe guère de promotions dans la nouvelle organisation de l'économie dirigée qui apparaissent comme de pures récompenses à des fidèles serviteurs de Vichy. Certes, des hommes comme François Lehideux (directeur du CO de l'automobile) ou Pierre Pucheu (président du CO de la mécanique) sont bien sûr très engagés en faveur du régime, mais leurs désignations n'apparaissent pas sans lien avec leurs responsabilités antérieures (dirigeants respectivement des entreprises Renault et Japy Frères). Les affinités politiques ne sont certainement pas nécessairement indifférentes pour beaucoup de nominations, mais il faudrait une connaissance fine des positions des uns et des autres pour les repérer au sein d'un monde patronal globalement conservateur et *a priori* pas mécontent de la disparition de la République.

D'autre part, le dépouillement du *Journal officiel* a permis, pour les CO dépendants du ministère de la Production industrielle, de recenser 195 départs avant la Libération sur 1 563 postes occupés, soit qu'ils soient explicitement mentionnés comme tels, soit que les intéressés n'apparaissent plus dans des organes recomposés après une réforme d'un CO. Les causes des départs sont rarement connues. On relève seulement 25 cas de démissions annoncées explicitement. De nombreux départs sont collectifs : ils interviennent à l'occasion de réformes de structure qui aboutissent à la suppression ou à la réorganisation de certains CO. Les changements sont encore plus fréquents parmi les seuls présidents et directeurs des CO. Aux 125 CO dépendants du ministère de la Production industrielle ayant existé entre 1940 et 1944 correspondent 163 titulaires effectifs des positions de présidents ou directeurs responsables, soit une moyenne de 1,3 occupants par poste. Vingt-sept CO ont connu 2 titulaires, cinq 3 titulaires et un 4 titulaires¹. Le fait que les postes les plus « exposés » soient les directions des gros comités généraux, dans les secteurs du textile et de la mécanique suggère que l'explication politique n'est probablement pas déterminante : les fonctions sont d'autant plus difficiles à exercer que le secteur se caractérise par une faible tradition d'organisation collective et par son caractère dispersé. Dans onze cas, les partants ne rompent d'ailleurs pas totalement avec les structures de l'économie dirigée, dans la mesure où ils conservent une fonction de

1. Le total ne correspond pas exactement à 163 titulaires dans la mesure où quatre directeurs de comités généraux ont été, antérieurement ou concomitamment, responsables de CO de branches.

simples membres de comités ou de commissions.

Il est impossible de déterminer le nombre de cas, que l'on peut supposer faible, de départs correspondants à de véritables ruptures avec le régime. Les engagements en faveur de la Résistance de quelques patrons ne se traduisent pas nécessairement par des départs officiels des CO. Le banquier Aimé Lepercq, membre de l'Organisation civile et militaire (OCM) et futur ministre des Finances du général de Gaulle à la Libération, est certes déclaré démissionnaire par un arrêté du 17 août 1943 de son poste de président de l'important CO des industries des combustibles minéraux solides (charbon). En revanche, Raoul de Vitry (DG d'AFC) qui, sous la menace d'une arrestation allemande, se serait placé en « semi-clandestinité » en 1943¹, est resté président responsable du CO de l'aluminium et du magnésium. Il semble que Vichy ait plutôt évité d'officialiser certains changements à partir de 1943 pour ne pas avoir à soumettre un nouvel arrêté de nomination aux Allemands.

Par ailleurs, l'existence d'un conflit avéré avec la tutelle ministérielle ne doit pas s'interpréter comme une rupture avec le régime en tant que tel. C'est le cas par exemple de Robert Carmichael qui est doublement écarté à l'automne 1941 de ses fonctions de directeur du comité général du textile et de répartiteur du textile à l'OCRPI par le nouveau secrétaire d'Etat à la production industrielle, François Lehideux. Robert Carmichael cherche à le court-circuiter en faisant appel directement au maréchal Pétain et au chef du gouvernement, l'Amiral Darlan. Les termes de ses lettres ne laissent *a priori* aucun doute sur son engagement pétainiste et collaborateur². Il souligne d'abord que, « représentant et défenseur de l'industrie moyenne », sa présence dans ce poste important « gênait trop évidemment certaines catégories d'intérêts [...] que le Maréchal a condamnés dans son discours du 12 août ». Ensuite, il s'inquiète que la décision de Lehideux, « prise avec si peu de précautions qu'elle a amené des réactions fort vives de la part des autorités allemandes, risque d'anéantir le résultat des négociations que j'ai eu la lourde charge de mener depuis un an, au moment même où vient d'être conclu un accord extrêmement avantageux pour l'industrie française » (plan Kehrl). Sa démarche, qui restera sans effet, montre bien qu'il s'agit seulement d'un conflit interne au

1. Voir son mémoire en défense devant la Commission nationale interprofessionnelle d'épuration ; AN, F12 9579.

2. Lettres du 18 octobre 1941 à l'amiral Darlan et au maréchal Pétain ; AN, F12 10409.

régime qui ne dit rien sur le degré d'engagement de l'un ou l'autre des protagonistes.

De manière générale, le seul engagement dans l'économie dirigée de Vichy ne marquera pas particulièrement les personnes concernées. Quatorze responsables de CO seront maintenus en place à la Libération en tant que commissaires provinciaux. Les responsabilités dans les CO ne semblent pas avoir en tant que telles fait l'objet de poursuites devant les cours de justice ou les commissions d'épuration. De même, l'exercice de responsabilités dans les CO n'apparaît pas ensuite comme un passé « honteux » que l'on chercherait à camoufler : elles sont parfois rappelées dans des notices biographiques ultérieures qui n'ont pu être publiées sans l'assentiment des intéressés, éventuellement avec la justification du difficile exercice d'un devoir professionnel et national. La relecture actuelle amène cependant à souligner que, quelque que soit l'éventuel « esprit de résistance » ultérieurement invoqué, l'exercice de telles responsabilités impliquaient nécessairement la confiance du régime de Vichy, des relations régulières avec les autorités d'occupation et une association inévitable à certains des pires aspects de la politique pétainiste, en particulier les mesures d'« aryanisation ».